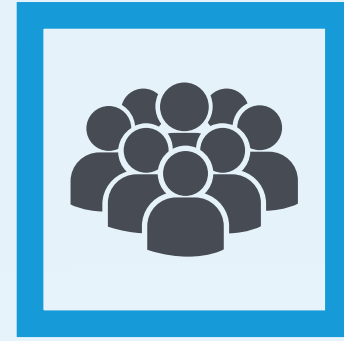


MÉCANISME DE TRAITEMENT DES DEMANDES ET PRÉOCCUPATIONS



AGNICO EAGLE
COMPLEXE MINIER LaRONDE

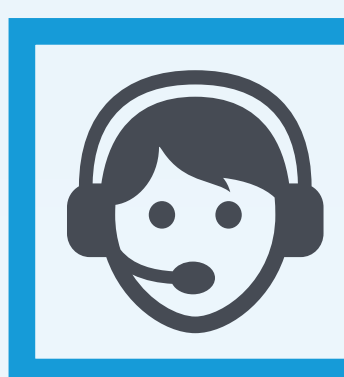


COMMUNAUTÉ

ÉTAPE 1

Un citoyen communique
avec l'équipe de la mine LaRonde

- ▶ Le citoyen partage une observation, une question, une préoccupation, un commentaire ou une plainte (ci-après nommés « signalements »).



RESPONSABLE DES RELATIONS
AVEC LA COMMUNAUTÉ

ÉTAPE 2

Retour d'appel au citoyen

- ▶ À moins que le citoyen ait préféré conserver l'anonymat, il recevra un appel du Responsable dans un délai de 2 jours ouvrables.
- ▶ Le Responsable tentera de recueillir toutes les informations nécessaires pour bien comprendre le motif du signalement.
- ▶ Si le citoyen est d'accord, une rencontre en personne peut être convenue afin de s'entendre sur les étapes à venir.

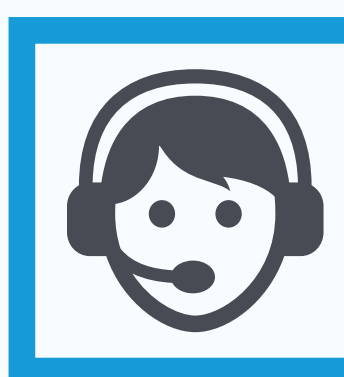


L'ÉQUIPE DU SECTEUR CONCERNÉ

ÉTAPE 3

Analyse de la situation

- ▶ L'équipe du secteur concerné par le signalement procède aux actions suivantes:
 - Vérification des faits;
 - Identification des sources et de mesures correctives immédiates, si possibles;
 - Identification de mesures correctives permanentes et de mesures de prévention, si possible.



RESPONSABLE DES RELATIONS
AVEC LA COMMUNAUTÉ

ÉTAPE 4

Suivi auprès du citoyen

- ▶ Le Responsable rappelle le citoyen pour échanger sur l'état de la situation.
- ▶ Il se peut que le traitement de certains signalements s'échelonne sur une période de temps plus longue, en fonction des défis rencontrés.
- ▶ Dans la mesure du possible, des mesures correctives, de prévention ou d'atténuation pourraient être mises en place et partagées avec le citoyen.



COMMUNAUTÉ

ÉTAPE 5

Évaluation de
l'appréciation des efforts déployés

- ▶ En fonction du type de signalement, un échange de rétroaction peut être effectué auprès du citoyen pour vérifier si les efforts déployés ont permis de réduire ses préoccupations.
- ▶ Les informations partagées visent à bonifier les pratiques de la mine.